



ÉTUDE DE L'EXPOSITION AU RISQUE UV CHEZ LES TRAVAILLEURS EN EXTÉRIEUR DE LA CÔTE D'AZUR

Dr Evelyne BARRE

Médecin du travail – AMETRA 06 – Nice

Nicolas BERTRAND

Responsable des projets pluridisciplinaires – AMETRA 06 – Nice

Charlotte GAUCHET

Infirmière de Santé au travail – AMETRA 06 – Nice

Dr Claude HANOKA

Médecin du travail – AMETRA 06 – Nice

Dr Jean PASSERON

Directeur des services pluridisciplinaires – AMETRA 06 – Nice

Cosmin PATRASCU

Ingénieur prévention – AMETRA 06 – Nice

Dr Laurence POUJOL

Médecin collaborateur en médecine du travail – AMETRA 06 – Nice

Dr Roberto PAGGIO

Médecin du travail – AMETRA 06 – Nice

Dr Mario VOZZA

Médecin du travail – AMETRA 06 – Nice

Introduction / Objectifs :

L'exposition aux UV solaires constitue un véritable risque professionnel dont l'évaluation et la prévention est une nécessité. Ce rayonnement ni visible ni ressenti en termes de chaleur peut altérer la perception du risque des salariés et des employeurs : les tranches horaires où l'exposition aux UV est la plus forte, entre 11 h et 16 h, sont en décalage avec les maximales de température généralement observées entre 16 h et 18 h. Il en va de même pour les périodes de l'année où l'indice UV est très élevé, notamment les deux mois avant l'équinoxe de juin, où le risque est sous-estimé.

Les effets de ces expositions peuvent se déclencher aussi bien à court terme (ophtalmies, photokératites ou encore brûlure cutanée) qu'à long terme (cataractes, DMLA (dégénérescences maculaires liée à l'âge), héliodermies ou cancers cutanés).

Le risque UV a été classé en 2009^[1] par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme cancérogène avéré pour l'homme (groupe 1). De son côté, l'institut national du cancer (INCA) indique^[2] que le nombre de nouveau cas de cancers de la peau a triplé entre 1990 et 2023. Par ailleurs, 65 à 90 % de tous les cancers cutanés dans le monde seraient la conséquence de l'exposition aux UV solaires^{[3],[4]}.

Les formes non mélanocytaires (carcinomes basocellulaires et épidermoïdes) seraient, pour 90% d'entre eux, la conséquence d'une exposition chronique excessive^[5]. Ces formes de cancers cutanés seraient quasi équivalentes^[6] en taux de mortalité aux formes mélanocytaires. Concernant l'exposition professionnelle aux UV solaires, le risque relatif de développer un carcinome non mélanocytaire est de 1.60 (IC 95 %) selon une méta-analyse^[7] réalisée par l'organisation mondiale de la santé (OMS) et l'organisation international du travail (OIT) en 2021. Le niveau de preuve de la nocivité est qualifié de suffisant.

L'agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) a conduit entre septembre 2022 et février 2023 une enquête^[8] sur l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque de cancer en Europe et les premiers résultats montrent que les expositions professionnelles les plus fréquentes (21 %) sont le rayonnement UV, équivalentes à l'exposition aux gaz d'échappement des moteurs diesels (20 %).

Ce constat sanitaire, additionné au fort ensoleillement de la Côte d'Azur (Indice UV \geq 8 plusieurs mois par an selon www.wofrance.fr) et à l'importante réverbération des UV par la mer ou le sable, ont conduit l'AMETRA06 à entamer un programme d'action spécifique sur ce risque auprès de ses adhérents du secteur des cafés/restaurants. Ce secteur a été peu étudié en Santé au travail comparativement aux secteurs du BTP, de l'agriculture ou de la pêche qui ont déjà fait l'objet d'actions et de publications spécifiques.

L'AMETRA06 a ainsi mené une première étude expérimentale en 2024 auprès de serveurs saisonniers et permanents de la Côte d'Azur pour :

- ▶ évaluer la perception du risque UV dans le secteur de la restauration ;
- ▶ identifier les moyens de prévention utilisées ou à disposition des salariés ;
- ▶ sensibiliser les salariés à ce risque ;

- ▶ reconnaître les besoins en prévention et les perspectives d'action vers les employeurs ;
- ▶ relever d'éventuelles spécificités vis-à-vis des travailleurs saisonniers.

Méthodologie :

La première étape de l'étude a consisté à sélectionner la population cible. Pour cela, nous avons employé notre outil métier et extrait les données des entreprises sur Cannes en catégorisant selon les secteurs d'activités d'intérêt (NAF 5610A et NAF 56-30Z). Parmi ces établissements, ceux avec terrasse ou plage ont été identifiés et priorisés. Les données ont été croisées avec celles de la mairie de la ville de Cannes pour les consolider.

Dans ces entreprises, les salariés avec le code métier « serveur » ont été inclus dans l'étude. Des travailleurs saisonniers travaillant en extérieur, identifiés lors d'actions de formation et de prévention (AFP), animés par des infirmières en Santé au travail, ont aussi été inclus dans l'étude.

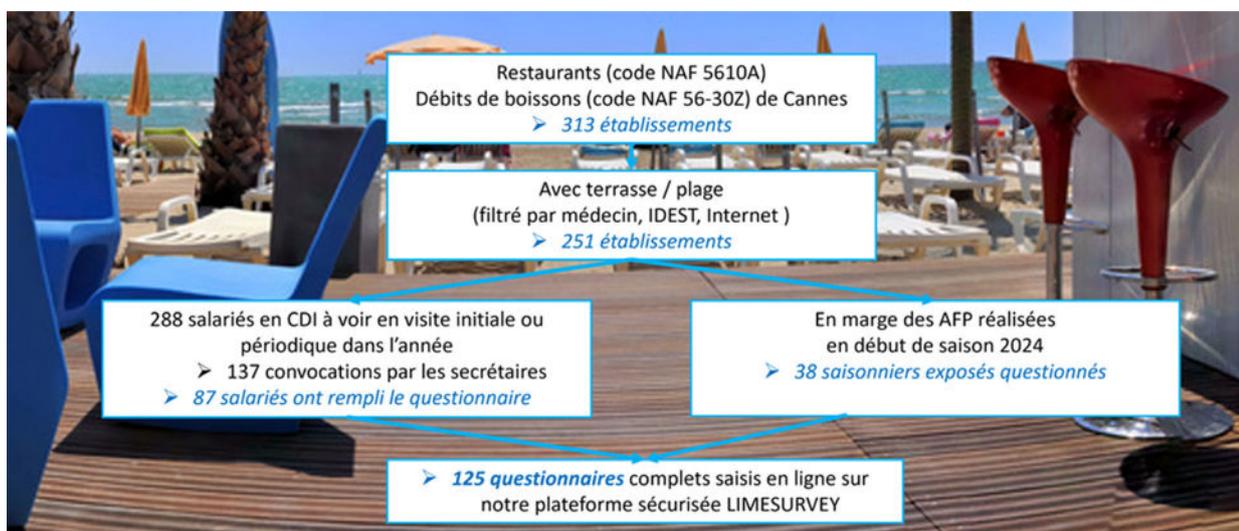


Illustration n°1 : Déroulement de l'étude.

La deuxième étape nous a permis d'élaborer un questionnaire AMETRA06, inspiré de l'étude suisse SELPHUV^[9], réalisée par UNISANTE (centre universitaire de médecine générale et santé Publique de Lausanne) et l'UNIL (Université de Lausanne).

Ce questionnaire comporte 26 questions sur 4 thématiques :

- ▶ **Sociale** : niveau de formation et type de contrat.
- ▶ **Médicale** : antécédents familiaux et personnels de cancers cutanés, phototype, existence d'un suivi dermatologique.
- ▶ **Loisirs** : type d'exposition, niveau et moyens de protection.
- ▶ **Professionnelle** : politique de prévention de l'entreprise (éventuelles restrictions et niveau et moyens de protection), historique de l'exposition.

Ce questionnaire et une note d'information relative au projet ont été proposés aux salariés identifiés comme potentiellement exposés au risque UV avant des visites périodique (en salle d'attente) et au cours d'AFP puis accompagnés systématiquement lors d'entretien avec des médecins du travail et des IDEST (infirmier(e)s diplômé(e)s d'État en Santé au travail).

Les réponses ont été enregistrées de manière électronique sur notre plateforme sécurisée LIMESURVEY pendant ou à la suite des entretiens réalisés par 5 médecins et 2 infirmières sur le Centre de Cannes. La durée de l'accompagnement spécifique par les professionnels de santé sur ce questionnaire était d'environ 10 minutes au total. La base de données ainsi constituée a été analysée statistiquement par un ingénieur de l'AMETRA06.

Pour évaluer et comparer plus finement les moyens de protection et la fréquence de leur utilisation, le score de protection définit dans l'étude SELPHUV a été utilisé.

Résultats obtenus :

Jusqu'à juin 2024, 124 salariés ont été inclus dans l'étude.

L'analyse de ces données démontre :

- ▶ Une forte exposition des salariés aux heures les plus impactantes pour leur santé (110 salariés sur 124).
- ▶ Une amélioration du score global de protection chez les salariés ayant un niveau de formation professionnelle plus élevé (score moyen de 4.04 pour un niveau brevet des collèges contre 5.92 pour les BAC +5 et plus).
- ▶ Une culture de prévention perfectible côté employeur. Seulement 46 salariés sur 118 ont des équipements de protections fournis par l'employeur. Par ailleurs, des restrictions existent sur la tenue de travail (97 salariés sur 118), comme l'interdiction du port de couvre-chef ou de lunettes de soleil, qui sont parfois imposées et justifiées par l'employeur pour des questions d'apparence et d'image vis-à-vis des clients.
- ▶ Une tendance des salariés à mieux se protéger dans les activités de loisirs qu'au travail.
- ▶ Une absence ou un faible suivi dermatologique. Un tiers des salariés n'ont jamais consulté de dermatologue.

L'ambition de l'AMETRA06 est de poursuivre cette étude exploratoire en incluant de nouveaux salariés du secteur Cafés / Restaurants et d'élargir ces évaluations à d'autres secteurs professionnels fortement concernés par les expositions aux UV solaires (nautisme, clubs sportifs...).

Discussion des résultats / Conclusion :

Ce premier état des lieux, issu de l'enquête expérimentale, permet d'identifier les actions à engager, avec la volonté de mobiliser l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire pour intensifier la prévention du risque UV auprès des employeurs et des salariés.

Il s'agit, dans un premier temps, de mettre à disposition des outils de sensibilisation à destination des employeurs et des salariés. L'AMETRA 06 envisage, par exemple, de mener des campagnes tests avec utilisation d'une Caméra UV lors d'AFP avec les saisonniers, lors d'entretiens individuels avec les salariés ou encore lors d'AMT auprès d'employeurs concernés par le risque UV (à l'instar de celle utilisée par l'équipe SUISSE dans l'étude SELPHUV). Ces caméras visent la prise de conscience par une mise en image à l'instant « t » des conséquences cutanées de la surexposition aux UV. L'effet starter de cette action pourra être évaluée en soumettant à nouveau le questionnaire à un panel de salariés, sélectionnés de façon aléatoire, parmi ceux inclus dans l'enquête expérimentale. De premiers échanges ont eu lieu avec l'association Sécurité Solaire sur cette question.

Dans un second temps, pour objectiver les expositions et évaluer l'impact de la mise en place de mesures de prévention, la question de la métrologie se pose. Peu développés encore, différentes méthodologies et capteurs seront testés pour équiper, à terme, notre équipe pluridisciplinaire.

Enfin, des contacts ont été pris avec les dermatologues de la Côte d'Azur (par le biais du Syndicat National des Dermatologues) dans le cadre de l'observatoire des cancers cutanés favorisés par l'exposition professionnelle développé par le Dr Jean Michel WENDLING pour alimenter la veille sanitaire en matière de maladie à caractère professionnelle.

Pour rappel, la reconnaissance en maladie professionnelle des cancers cutanés suite à l'exposition aux UV est effective en Suisse et en Allemagne mais pas encore en France malgré les recommandations^[1] du HCSP (Haut Conseil de la santé publique) dans son avis du 29 mai 2020.

Afin d'inclure l'ensemble des acteurs de la prévention des Alpes-Maritimes dans une démarche institutionnelle commune de conseil et d'accompagnement des entreprises sur ce sujet, la poursuite de ces travaux a été proposée à la DREETS et la CARSAT comme le volet 3 du CPOM AMETRA06 2025 – 2028.

Bibliographie :

- ▶ [1] Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), Agents Classés par les Monographies du CIRC, Volumes 1-136 – IARC Monographs on the Identification of Carcinogenic Hazards to Humans (who.int)

- ▶ [2] Institut National du Cancer (INCA), <https://www.e-cancer.fr/Professionnels-de-sante/Depistage-et-detection-precoce/Detection-precoce-des-cancers-de-la-peau/Epidemiologie>
- ▶ [3] Keim U, Gandini S, Amaral T, Katalinic A, Holleccek B, Flatz L, Leiter U, Whiteman D, Garbe C. Cutaneous melanoma attributable to UVR exposure in Denmark and Germany. Eur J Cancer. 2021 Dec;159:98-104. Epub 2021 Nov 3
- ▶ [4] Wittlich M, GENESIS-UV study on ultraviolet radiation exposure levels in 250 occupations to foster epidemiological and legislative efforts to combat non melanoma skin cancer, The british journal of dermatology, 188(3):350-360, 2023 Feb 22
- ▶ [5] Kim Y, He YY. Ultraviolet radiation-induced non-melanoma skin cancer: Regulation of DNA damage repair and inflammation. Genes Dis. 2014;1(2):188-98.
- ▶ [6] Samir Salah, Khaled Ezzedine, Deepthi Balan, Puneet Khurana, Delphine Kerob, Thierry Passeron. A comprehensive analysis of global skin cancer incidence and mortality with a focus on dermatologist density and population risk factors. Congrès EADV, Berlin, 11-14 October 2023.
- ▶ [7] OMS / OIT. The effect of occupational exposure to solar ultraviolet radiation on malignant skin melanoma and non-melanoma skin cancer: a systematic review and meta-analysis from the WHO/ILO Joint Estimates of the Work-related Burden of Disease and Injury, 2021. <https://www.who.int/publications/i/item/9789240040830>
- ▶ [8] Cavet M. Facteurs de risque de cancer professionnel en Europe : les premières conclusions de l'enquête sur l'exposition des travailleurs. EU-OSHA. Novembre 2023.
- ▶ [9] Zimmermann K, Projet SELPHUV : personnaliser la prévention solaire au moyen de la photographie UV, UNISANTE, UNIL, 2023
- ▶ [10] Avis complémentaire relatif aux recommandations sanitaires associées aux index UV, Haut Conseil de Santé Publique, 29 mai 2020.



Pour contacter l'auteur de cette communication : l.poujol@ametra06.org